


Brest, le 8 mai 2026



Ensemble, donnons le bon cap !  
Vous informer.  
Vous alerter.  
Vous aiguiller.

**SECTION  
LOCALE  
LFRR**

## Management DSNA en 2 mots: incompétent... toxique?

L'UNSA-ICNA soutient les personnels ayant été touchés par l'audit de la DSNA.

Les résultats du dernier audit de la DSNA par son surveillant, la DSAC, font du bruit en salle de contrôle. Comment peut-il en être autrement? Des ICNA dont 2 au CRNA Ouest ont vu leur mention d'unité interrompue. Vu de la DGAC, ce n'est qu'une simple situation administrative. Pourtant, se voir retirer sa mention d'unité pour un ICNA en salle, c'est lui ôter sa raison professionnelle. Cet événement est comme un désaveu de ses compétences. Qui plus est lorsque les heures nécessaires sont effectivement faites. Ce traitement est inacceptable.

### Incompétent

Si la DSAC a relevé un écart, c'est que **la DSNA n'a pas respecté la procédure qu'elle a déclarée à la DSAC** pour sa gestion des prorogations de mention d'unité. **Le coupable est donc bien la DSNA** qui, malgré une foule de managers SMI, a vraisemblablement mal rédigé son process.

### Toxique

La DSNA, avec toute la confiance qu'elle répète avoir en ses personnels, pourrait **admettre son erreur et protéger à priori tous ses agents dans l'attente de vérification des heures déclarées**. Certes, elle a «sauvé» la plupart des écarts (plus d'une centaine initialement). Mais **son incompétence a quand même glissé sur une vingtaine de ses personnels**.

### Une nouvelle pierre au mur des abandons des personnels opérationnels

**Les ICNA entament ce printemps refroidis par cet événement** qui vient s'ajouter à une longue liste (abandon de l'encadrement en temps de crise technique ou météorologique, haine médiatique, judiciarisation à Ajaccio,...). Hier, au sujet de la badgeuse, seule la peur du trentième retiré était évoquée. Aujourd'hui, s'y ajoute l'interruption aveugle du droit d'exercer sa profession. **Se révèlent à eux, peu à peu, les conséquences des choix faits par nos directions et leur abandon des personnels opérationnels.**

### Avons nous cédé trop vite?

Force est de constater que les signataires du dernier protocole ont de plus en plus de « difficultés » à maîtriser les velléités de nos managers. Souvent, c'est l'accompagnement, plus facile, plutôt que le refus, plus combatif. **Le DO nous l'a confirmé lors de sa dernière visite, la biométrie n'était pourtant pas une fatalité.** Même le sénateur Capo-Canellas reconnaît que celle-ci est excessive.

## Exerçons nos droits, vérifions nos données

Lors des mises en place successives de la badgeuse électronique, **notre encadrement ne nous a pas clairement informé que ce dispositif aurait un impact sur notre mention d'unité**. En ce sens, ce manquement est déjà certainement critiquable devant la CNIL.

Puisque la DSNA est incapable de protéger le droit d'exercer de ses agents, **l'UNSA-ICNA les invite à accéder à leurs données électroniques**, récoltées par la DSNA, **afin de les vérifier**.

Vous pouvez télécharger une lettre type via le lien:

<https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/exercer-son-droit-dacces> ou utiliser le modèle similaire ci-après.

Les demandes sont à adresser à la DSEC ( [dsna-dsec-suivi-controles-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsna-dsec-suivi-controles-bf@aviation-civile.gouv.fr) ) et/ou au correspondant du délégué ministériel à la protection des données ( [sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr) ) et/ou au délégué à la protection des données ( [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr) ).

Pour rappel, l'administration a un mois pour vous fournir les données demandées. Au delà, en l'absence de réponse justifiant le retard de traitement de votre demande, l'UNSA-ICNA vous recommande de saisir la CNIL. Nous vous accompagnerons dans cette démarche.

Notre adresse courriel: [lfrr@icna.fr](mailto:lfrr@icna.fr)

Nom prénom

Adresse postale

DGAC/DSNA/DO/CRNA-Ouest

à Direction de la Sécurité

DGAC/DSNA/DSEC

50 rue Henry Farman

75720 Paris Cedex

[dsna-dsec-suivi-controles-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsna-dsec-suivi-controles-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

Certains de mes collègues ont vécu une interruption de leur droit d'exercer leur profession de contrôleur de la navigation aérienne suite à l'utilisation de données de badgeage récoltées par la DSNA. Je n'ai jamais eu l'information de l'utilisation de ces données à cette fin.

Je vous prie de bien vouloir me communiquer si les données me concernant figurant dans vos fichiers informatisés ou manuels sont utilisés dans le cadre de la surveillance de ma mention d'unité de contrôle.

Dans l'affirmative, je souhaite obtenir une copie, en langage clair, de l'ensemble de ces données, en application de l'article 15 du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vous pouvez me les faire parvenir par voie électronique via l'adresse de courriel suivante:

[prenom.nom@aviation-civile.gouv.fr](mailto:prenom.nom@aviation-civile.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse mentionnée ci dessus.

Je vous remercie de me faire parvenir votre réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de ma demande (article 12.3 du RGPD).

À défaut de réponse de votre part dans les délais impartis ou en cas de réponse incomplète, je me réserve la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

